



202605-10

Envoyé en préfecture le 12/05/2026

Reçu en préfecture le 12/05/2026

Publié le

ID : 022-212200349-20260511-20260510-DE

mairie
ti ker

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE CAVAN

SEANCE DU 11 MAI 2026

L'an deux mil vingt-six, 11 Mai, à 18 heures 30, le Conseil Municipal de la Commune de CAVAN, légalement convoqué, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Maurice OFFRET, Maire de CAVAN.

Membres en exercice : 19

Présents : 17 : Maurice OFFRET, Maire, Sylvain RANNOU, 1^{er} Adjoint, Magali BODEREAU, 2^{ème} adjoint, Mathieu ROUSSEL, 3^{ème} adjoint, Céline TREDAN CABOCO, 4^{ème} adjoint, Jean-Paul LE CANN, 5^{ème} adjoint, Gaëtan LE PESSOT, Sonia LE BERRE, Xavier DUAULT, Gaëlle LE CANT, Adélaïde NICOLAS, Pauline UNVOAS, Baptiste LE COZ, Daiven PIOGER, Didier NEVEUX, Adeline POINTIER, Lucie ARZUL

Absent avec procuration : 2 : Sylvie LE CARVENNEC à Maurice OFFRET, Ronan GEFFROY à Didier NEVEUX

Absent sans procuration :

Date de convocation : 30 Avril 2026

Secrétaire de séance : Jean-Paul LE CANN

Objet : Reconduction du dispositif Mission argent de Poche

Monsieur le Maire rappelle que la commune adhère au dispositif « **MISSION ARGENT DE POCHE** », depuis l'été 2021, que cette opération connaît un franc succès, à la plus grande satisfaction des jeunes y ayant participé.

Ce dispositif permet à des jeunes de 14 à 18 ans d'effectuer des missions au sein de la collectivité pendant les vacances scolaires. Par la mise en place de ce dispositif, la commune souhaite promouvoir l'engagement des jeunes au service de leur commune, et leur permettre de découvrir le monde du travail.

Chaque mission a une durée de 3h30 (1/2 journée) moyennant une gratification de 15 €. La collectivité souhaite proposer 70 missions comme l'année passée.

L'encadrement des jeunes est assuré soit par un élu soit par un agent communal. Un contrat d'engagement est signé entre le jeune et la collectivité.

Le CIAS LTC ayant la compétence enfance jeunesse, il est demandé à la commune de signer une convention tripartite entre la commune, le CIAS LTC et la Ligue de l'enseignement qui assurera la gestion administrative et financière du dispositif. La convention nous sera adressée dans les semaines à venir.

L'adhésion à la Ligue de l'enseignement s'élevait à 192 € pour 2025/2026.

Il est proposé au Conseil Municipal,

- **D'autoriser** Monsieur le Maire à mettre en place le dispositif mission argent de poche pour l'été 2026 avec 70 missions



202605-10

Envoyé en préfecture le 12/05/2026

Reçu en préfecture le 12/05/2026

Publié le

ID : 022-212200349-20260511-20260510-DE

mairie
ti ker

- **D'autoriser** Monsieur le Maire à signer l'adhésion avec la Ligue de l'enseignement
- **De prévoir** les crédits nécessaires à ce dispositif
- **D'autoriser** Monsieur le Maire à signer tous les documents afférents à ce dossier

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **Autorise** Monsieur le Maire à mettre en place le dispositif mission argent de poche pour l'été 2026 avec 70 missions
- **Autorise** Monsieur le Maire à prévoir les crédits nécessaires au budget de la commune
- **Autorise** Monsieur le Maire à signer tous les documents afférents à ce dossier

Fait et délibéré, à Cavan les jour, mois et an précités

Pour extrait conforme au registre dûment signé

Le secrétaire de séance,

Jean-Paul LE CANN



Le Maire,

Maurice OFFRET

M. le Maire certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte, et informe qu'il peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de Saint-Brieuc dans un délai de deux mois à compter de sa publication et sa transmission aux services de l'État